



DÉCLARATION

Paris , le 3 juillet 2013

La Déclaration de Bâle signée le 10 Juin 2012 par cinq Grandes Loges européennes appelait les Obédiences travaillant en France selon les règles de la Franc-Maçonnerie traditionnelle à la recomposition du paysage maçonnique français, visant à rétablir leurs liens historiques avec la Franc-Maçonnerie universelle.

Ce processus de recomposition a été ouvert dès le 15 juin 2012 par la Grande Loge de France. Dans les semaines qui ont suivi, la Grande Loge Traditionnelle et Symbolique Opéra, La Grande Loge de l'Alliance Maçonnique Française et la Grande Loge Indépendante de France s'y sont agrégées.

Rassemblant 51 000 Frères travaillant dans 1800 Loges et pratiquant six Rites maçonniques selon les principes traditionnels de la Franc-Maçonnerie spiritualiste, les quatre Obédiences Françaises soussignées ont adopté et signé le Samedi 15 Juin 2013 le **Traité Fondateur** de la **CONFÉDÉRATION MAÇONNIQUE DE FRANCE**.

Elles ont simultanément établi un **Protocole de visites et d'échanges maçonniques** entre leurs Loges respectives, complété par les dispositions particulières propres à chaque Obédience pour l'application dudit Protocole.

Cette double convention assure l'établissement des liens réciproques de reconnaissance et d'amitié qu'elles avaient convenu d'établir par leur déclaration commune du 18 Décembre 2012.

Les Obédiences soussignées s'engagent désormais à rédiger sans tarder les Statuts et le Règlement Intérieur de la Confédération pour les faire adopter par leurs instances respectives, selon leurs règles de gouvernance propres.

Elles s'engagent également à définir les modalités de représentation extérieure de la Confédération, préalables à l'établissement de relations de reconnaissance mutuelle avec les Grandes Loges de la Franc-Maçonnerie traditionnelle et régulière dans le monde.

Pour la GLDF, Le TRGM Marc Henry

Pour la GLTSO, le TRGM Jean Dubar

Pour la GL-AMF, le TRGM Alain Juillet

Pour la GLIF, Le TRGM Jean-François Buherne